

Etant donné les efforts de la *Dominion Agricultural Credit Corporation* et la loi récemment adoptée par la Chambre des communes autorisant les sociétés financières à souscrire au capital-actions de cette entreprise, votre Comité est d'avis qu'avant de pousser plus loin ses délibérations, il conviendrait d'attendre les événements et d'observer les résultats acquis par cette société de crédit. Le Comité reconnaît qu'au cas où les fonds souscrits seraient insuffisants pour les fins du crédit intermédiaire dont parle la résolution, la question mériterait d'être étudiée à une future session du Parlement.

Votre Comité joint au présent rapport, pour la gouverne du Parlement, copie de ses délibérations et des témoignages qu'il a entendus, avec prière de les faire imprimer en appendice aux Procès-verbaux de la présente session du Parlement.

Le tout respectueusement soumis.

Le président.

R. C. MATTHEWS.

Pour l'adoption du rapport, voir le Procès-verbal du lundi 20 juillet 1931, page 587.

LISTE DES TÉMOINS

- M. E. W. Beatty, K.C., président de la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien.
- M. C. S. Tompkins, inspecteur général des banques, Ottawa.
- M. Eugène Poirier, notaire, de Montréal, président de la Caisse d'épargne populaire du district de Montréal.
- M. Cyrille Vaillancourt, de Lévis (Québec), président de la Fédération des caisses populaires.